



RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2011

Conseil National de l'Alimentation

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

CNA, 251 rue de Vaugirard, 75732 PARIS CEDEX 15

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION	5
LE CNA EN QUELQUES NOTIONS CLEFS.....	6
1 - LES AVIS ADOPTÉS EN 2011	7
2 - LES SÉANCES PLÉNIÈRES	7
3 - LES GROUPES DE TRAVAIL	10
3.1- COMMENT MIEUX CERNER ET SATISFAIRE LES BESOINS DES PERSONNES INTOLÉRANTES OU ALLERGIQUES À CERTAINS ALIMENTS ? (AVIS N°68).....	10
3.2 - QUELLE PLACE POUR LES PROTÉINES ANIMALES TRANSFORMÉES (PAT) DANS L'ALIMENTATION DES PORCS, DES VOLAILLES ET DES POISSONS ? (AVIS N°70).....	11
3.3 - L'ALIMENTATION EN MILIEU CARCÉRAL (AVIS N°71)	14
3.4 - LES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE FACE AUX ENGAGEMENTS DU GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT (PAS D'AVIS RENDU)	16
3.5 - INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN FRANCE ET SITUATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE INTÉRIEURE	18
4 – COLLOQUE DU 31 MAI 2011.....	20
5 – FONCTIONNEMENT DU SECRÉTARIAT INTERMINISTÉRIEL.....	21
6 – ANIMATION, COMMUNICATION	22
7 – PARTENARIAT, REPRÉSENTATION	22
8 - ANNEXES	22
ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU CNA POUR LA MANDATURE 2009 – 2012 (MISE À JOUR AU 29/02/2012)	23
ANNEXE 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES GROUPES DE TRAVAIL EN 2011	26
ANNEXE 3 : COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION, 10 JUIN 2011	27
ANNEXE 4 : INVITATION PRESSE	28
ANNEXE 5 : COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 2 DÉCEMBRE 2011, UTILISATION DES PROTÉINES ANIMALES DANS L'ALIMENTATION ANIMALE	29

Introduction

Le Conseil national de l'alimentation (CNA), créé par décret en date du 27 novembre 1985, a vu sa composition et ses attributions modifiées par le décret n°2009-1429 du 20 novembre 2009. La Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 prévoit par ailleurs que le Conseil est associé à l'élaboration du programme national pour l'alimentation (PNA), dans lequel le Gouvernement définit la politique publique de l'alimentation, et qu'il contribue au suivi de la mise en œuvre de ce programme.

Placée auprès des ministres chargés de l'agriculture, de la santé et de la consommation¹, cette instance indépendante est consultée sur la définition de la politique de l'alimentation et formule des avis, assortis de recommandations, sur les questions qui s'y rapportent. En particulier, le Conseil aborde les thèmes relatifs à l'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels, à la sécurité alimentaire des consommateurs, à la qualité des denrées alimentaires, à l'information des consommateurs de ces denrées et à la prévention des crises et à la communication sur les risques.

L'objet du présent document est, conformément à l'article 10 de l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités de fonctionnement du CNA, d'établir un bilan des activités du Conseil pour l'année écoulée.

L'année 2011 aura été marquée par l'adoption de trois avis et par la diversité des thématiques traitées par les groupes de travail. Des changements significatifs sont intervenus dans l'organisation du Secrétariat interministériel.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Conseil : www.cna-alimentation.fr.

1

pour une période de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur du décret n°2009-626 du 6 juin 2009 (article 1er du décret n°2009-1429 du 20 novembre 2009 relatif au Conseil national de l'alimentation)

Le CNA en quelques notions clefs...

Créé en 1985, le CNA est une instance consultative indépendante, placée auprès des ministres chargés de l'agriculture, de la santé et de la consommation. Il est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la chaîne alimentaire sur des sujets tels que la qualité alimentaire, l'information des consommateurs, la nutrition, la sécurité sanitaire, l'accès à l'alimentation, la prévention des crises....

Positionné comme un parlement de l'alimentation, le CNA développe avant tout une approche socio-économique intégrant les réalités du monde professionnel et des attentes et préférences des consommateurs. Il constitue aussi vis-à-vis des avis des agences scientifiques telles que l'ANSES un deuxième cercle de préconisations capable d'intégrer les préoccupations des filières et de la société civile.

Répartis en sept collèges, ses 49 membres représentent tous les acteurs de la chaîne alimentaire : associations de consommateurs et d'usagers, producteurs agricoles, transformateurs et artisans, distributeurs, restaurateurs, salariés de l'agriculture et de l'agroalimentaire, personnalités qualifiées. Les établissements publics de recherche et d'évaluation scientifique, les collectivités territoriales ainsi que les ministères concernés, sont membres de droit du CNA.

Le CNA a été chargé, par la Loi de modernisation agricole de 2010, du suivi de la mise en œuvre du Programme National de l'Alimentation, dont il a été à la base de la rédaction et qui, pour la première fois, établit une politique nationale en la matière, pilotée par le ministre en charge de l'alimentation.

Le CNA a été présidé par le Pr Jean-Jacques BERNIER, le Pr Christian CABROL, Christian BABUSIAUX, Président de la première chambre de la Cour des comptes et ancien Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, puis par Philippe GUERIN, ancien Directeur général de l'alimentation. Depuis 2009, c'est le **Dr Bernard VALLAT**, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé animale, qui préside le Conseil.

Depuis sa création, le CNA a émis 71 avis. Les avis récents ont porté sur :

- la consommation de produits issus d'animaux clonés et de leur progéniture ;
 - l'éducation alimentaire, la publicité alimentaire, l'information nutritionnelle et l'évolution des comportements alimentaires ;
 - la qualité nutritionnelle des produits « hard discount » et « premiers prix » ;
 - l'élaboration du Programme national pour l'alimentation (2010) ;
 - comment mieux cerner et satisfaire les besoins des personnes intolérantes ou allergiques à certains aliments ? (2011) ;
 - quelle place pour les protéines animales transformées dans l'alimentation des porcs, volailles et poissons ? (2011) ;
 - l'alimentation en milieu carcéral (2011).
-

1 - Les avis adoptés en 2011

La raison d'être du CNA est d'émettre des avis sur des sujets de politiques alimentaires, assortis de recommandations qui s'adressent aux ministères de tutelle et aux autres administrations ainsi que, le cas échéant, aux opérateurs économiques ou aux autres acteurs de la société civile. Ces avis sont élaborés au sein de groupes de travail thématiques, présidés par une personnalité membre du CNA ou extérieure, secondée par un rapporteur.

Les travaux se déroulent dans le cadre d'un mandat adopté par le Conseil réuni en formation plénière et durent généralement de un à deux ans. Ils s'appuient sur des auditions d'experts et visent à construire, autant que faire se peut et aussi loin que possible, un consensus des parties prenantes sur le sujet étudié. L'avis peut prendre acte de la limite du consensus, voire identifier les positions divergentes.

Trois avis ont été adoptés en 2011, sur des sujets qui illustrent l'étendue et la variété des domaines d'intervention du CNA.

Ces avis sont disponibles et téléchargeables sur le site internet du CNA ainsi que sur celui des ministères de tutelle. Ils feront l'objet d'une publication sous forme papier en 2012 conjointement avec l'avis n°72.

Avis n°68 : Comment mieux cerner et satisfaire les besoins des personnes intolérantes ou allergiques à certains aliments ?

Adopté à l'unanimité le 3 mars 2011

Présidente : Sandrine BIZE ; rapporteur : Gérard PASCAL

Cet avis fait suite et complète l'avis n°66 du même nom, adopté le 12/01/2010.

Avis n°70 : Quelle place pour les protéines animales transformées (PAT) dans l'alimentation des porcs, des volailles et des poissons ?

Adopté avec un vote contre et cinq abstentions le 1^{er} décembre 2011.

Présidente : Cécile MOIROUD ; rapporteur : Dominique VERMERSCH

Avis n°71 : L'alimentation en milieu carcéral

Avis adopté à l'unanimité le 1^{er} décembre 2011

Président : Eric BRIAT ; rapporteur : Rebecca AKRICH.

2 - Les séances plénières

Les séances plénières rythment les travaux du CNA. Elles rassemblent les membres nommés ou leurs suppléants, les représentants des structures membres de droit et des ministères concernés par les domaines d'intervention du Conseil, ainsi que des structures et personnalités invitées (voir listes en annexe).

Les séances plénières permettent de définir les orientations et les axes de travail du CNA. C'est à l'occasion de ces séances que sont adoptés les Avis élaborés au sein des groupes de travail. Elles permettent également de présenter les rapports d'étapes relatifs aux réflexions des groupes de travail en cours, de débattre et adopter les nouveaux mandats ou d'aborder des questions d'actualité.

En 2011, le CNA s'est réuni à **quatre reprises** en formation plénière.

1 – Séance du 3 mars 2011

Participants : 67 personnes

Principaux points abordés :

- Mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation - Intervention de Pascale BRIAND, Directrice générale de l'alimentation
- Discussion et vote du projet d'avis « Comment mieux cerner et satisfaire les besoins des personnes intolérantes ou allergiques à certains aliments ? » - *adoption à l'unanimité*
- Discussion sur le nouveau projet de mandat sur « les produits issus de l'agriculture biologique »
- Point d'actualité sur la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation :
 - o Intervention de Cécile RAUZY - ANIA
 - o Intervention de Sandrine BIZE - CGAD
- Points divers
 - o Mandat du groupe permanent sur la « Prévention de l'impact des crises alimentaires dans la société civile »
 - o Séance plénière décentralisée des 30 et 31 mai et 1er juin 2011 à Strasbourg

2 – Réunion décentralisée, à Strasbourg, le 31 mai 2011

Participants : 49 personnes

Principaux points abordés :

- Point d'actualité sur la mise en œuvre du Programme National pour l'Alimentation, Intervention de la DGAI – Pascale Briand et Eric Zunino
- Discussion du projet de mandat du groupe de travail « Suivi du Programme National pour l'Alimentation »
- Point d'étape sur les groupes de travail en cours :
 - o Groupe de travail relatif à « L'alimentation en milieu carcéral » (Eric BRIAT)
 - o Groupe de travail traitant de l'« Insécurité alimentaire en France et situation de l'aide alimentaire intérieure » (Cécile RAUZY)
 - o Groupe de travail sur « La place des protéines animales transformées dans l'alimentation de certains animaux destinés à la consommation humaine » (Cécile MOIROUD)
- Présentation des principales conclusions de l'avis de l'ANSES sur les régimes amaigrissants
- Discussion et adoption du nouveau projet de mandat sur « les produits issus de l'agriculture biologique » - *adoption à l'unanimité*

Visite professionnelle

Le mercredi 1er juin matin, dans le prolongement de la réunion plénière, **une visite de l'Usine SUCHARD - Kraft Food Strasbourg** avait été organisée pour les membres du CNA. Cette visite s'inscrivait dans l'un des objectifs des réunions décentralisées, qui doivent être l'occasion, pour les membres du CNA, de mieux percevoir les réalités de la production agro-alimentaire d'une région de France, tout en faisant en retour connaître les activités du Conseil aux acteurs et aux partenaires locaux.

Au-delà de l'attrait (certain) de la visite d'une usine de chocolat, cette visite a permis aux 21 participants de découvrir l'histoire de l'entreprise et son insertion dans le tissu strasbourgeois, alimentant des réflexions sur les liens qui peuvent exister entre traditions et industries agroalimentaires. Elle aura aussi permis de mieux percevoir la réalité du monde industriel et les réseaux de contraintes dans lesquelles s'inscrivent les activités.



La visite de l'usine SUCHARD - Kraft Food, à Strasbourg

3 – Séance du 15 septembre 2011

Participants : 61 personnes

Principaux points abordés :

- Intervention de Jean-Yves GRALL, Directeur général de la santé
- Présentation du Programme national nutrition santé 2011-2015 et du Plan obésité 2010-2013 – JP. GIORDANELLA
- Retour d'expérience sur l'écho médiatique donné aux travaux sur les protéines animales transformées en juin 2011
- Groupe de travail « Suivi du Programme national pour l'alimentation » : choix du président et du rapporteur – *adoption à l'unanimité*
- Groupe de travail « Produits issus de l'agriculture biologique » : choix du président et du rapporteur – *adoption à l'unanimité*
- Groupe de travail « Prévention des crises / communication » : débat et adoption – *le projet de mandat est adopté avec 4 votes contre ; Loïc GOUELLO est désigné président de ce groupe de travail, avec 2 votes contre et 2 abstentions ; Françoise GORGA est désignée rapporteur de ce groupe avec 1 vote contre et 5 abstentions ; le principe et le mode de désignation d'un binôme pour exercer la fonction de rapporteur est adopté avec 7 votes contre.*
- Choix des futurs thèmes à traiter au sein du CNA.

4 – Séance du 1^{er} décembre 2011

Participants : 79 personnes

Principaux points abordés :

- Présentation, discussion et adoption du projet d'avis « L'alimentation en milieu carcéral » - *adoption à l'unanimité*
- Présentation, discussion et adoption du projet d'avis « Quelle place pour les protéines animales transformées dans l'alimentation des porcs, volailles et poissons ? » - *avis adopté avec un vote contre et cinq abstentions.*
- Lancement des groupes de travail 2012
- Points divers :
 - o Information sur le groupe de travail « aide alimentaire » (Cécile RAUZY)
 - o Avancement du PNA (Eric ZUNINO)

3 - Les groupes de travail

Cinq groupes de travail du CNA ont fonctionné tout au long de l'année 2011.

3.1- Comment mieux cerner et satisfaire les besoins des personnes intolérantes ou allergiques à certains aliments ? (Avis n°68)

Mandat (adopté lors de la séance plénière du 12/01/2010).

Suite au mandat adopté le 13/10/2008, l'avis n°68 du CNA « Comment mieux cerner et satisfaire les besoins des personnes intolérantes ou allergiques à certains aliments ? » avait été adopté à l'unanimité en séance plénière le 12 janvier 2010. A l'issue de ce vote, et au regard des recommandations formulées, il avait été décidé de poursuivre les réflexions afin d'approfondir les questions relatives à :

- la responsabilité des opérateurs au regard de l'étiquetage, ou de l'absence d'étiquetage, d'une éventuelle présence fortuite d'allergènes, c'est-à-dire la question de l'étiquetage de prévention ;
- la possibilité d'établir, par consensus, des seuils opérationnels utilisables par les opérateurs, à l'exemple de la démarche australienne et néo-zélandaise VITAL1 ;
- la nature de l'offre, proposée aux consommateurs allergiques ou intolérants, de produits non préemballés « sans allergène » ou « sans gluten ».

Composition

35 personnes ont participé aux travaux du groupe, y inclus la présidente et le rapporteur. Le secrétariat du CNA assiste par ailleurs à l'ensemble des réunions.

- *Présidente* : Sandrine BIZE (CGAD)
- *Rapporteur* : Gérard PASCAL (INRA)
- *Secrétariat* : Alain BLOGOWSKI ; Julia GASSIE

Collège des associations de consommateurs :

- UFC - Que choisir : Olivier ANDRAULT
- Interassociations des personnes allergiques ou intolérantes (structure invitée) : Yanne BOLOH
- ADEIC : Alain CHOULEUR, Jean-Marie CHOULEUR
- AFDIAG (structure invitée) : Catherine REMILLIEUX-RAST

Collège des producteurs agricoles :

- Coordination rurale : Odile LETISSIER

Collège de la transformation et de l'artisanat :

- ANIA : Ludovic BOIS (Alliance7) ; Fabien CASTANIER (Alliance 7) ; Jessie CRISA (Nestlé) ; Céline DALERY (Kraft) ; Fabrice DARRIGO (Kraft) ; Mathieu FOURCADE (Lactalis) ; Camille HELMER (ANIA) ; Philippe LIAUBET (Nestlé) ; Bérénice MAZOYER (ANIA) ; Huguette MEYER-CARON (Bel) ; Karol OGER (SB Alliance) ; Marie-France PAGEREY (Nestlé)
- CGAD : Isabelle FILLAUD
- Coop de France : Catherine PEIGNEY (Nutriox) ; Yvette SOUSTRE et Françoise COSTES (ATLA)

Collège de la distribution :

- FCD : Magali BOQUET (FCD) ; Corinne LEGRAND (Casino)

Collège de la restauration :

- CCC : Marie-Cécile ROLLIN

Collège des personnalités qualifiées :

- François COLLART-DUTILLEUL (Universitaire)
- Alain SOROSTE (Consultant)

Représentants des administrations :

- DGS : Arila POCHE
- DGCCRF : Claire SERVOZ

Invités :

- Brigitte COUDRAY (AFDN)
- Maxime BAUDOIN (Cabinet Gide)
- Anne MONNERET-VAUTRIN (CHU Nancy)
- Olivier TRANQUET (INRA)

Réunions

L'essentiel des travaux s'étant déroulé en 2010 (audition de 16 experts), le groupe a tenu une seule réunion en février 2011 avant de présenter son avis en séance plénière.

1. 18/03/2010
2. 20/05/2010
3. 07/06/2010
4. 01/07/2010
5. 28/09/2010
6. 05/11/2010
7. 17/12/2010
8. 13/01/2010
9. 03/02/2011

3.2 - Quelle place pour les protéines animales transformées (PAT) dans l'alimentation des porcs, des volailles et des poissons ? (Avis n°70)

Mandat (adopté lors de la séance plénière du 29/06/2010).

Ce mandat s'inscrit dans le cadre de la communication en date du 16 juillet 2010 de la Commission européenne, et du plan stratégique sur les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) pour la période 2010-2015 (Feuille de route n°2 pour les EST), présenté au Parlement et au Conseil européens. Avant de prendre position au niveau européen, les autorités françaises ont souhaité recueillir les avis, d'une part, de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), sur les aspects sanitaires, d'autre part, du Conseil national de l'alimentation (CNA), sur les aspects socio-économiques, incluant l'acceptabilité sociale des mesures envisagées.

« (...) Le groupe de travail est chargé d'étudier, en s'inscrivant dans le cadre des réflexions conduites au niveau européen et en s'appuyant sur les travaux existants, notamment ceux de l'ANSES et l'EFSA, les conditions de la réintroduction éventuelle de protéines animales transformées dans l'alimentation des animaux, en particulier au regard de l'acceptabilité sociétale des décisions proposées.

Il envisagera l'opportunité et les conditions de leur éventuelle réintroduction, en prenant notamment en compte les dimensions suivantes :

- l'épidémiologie de l'ESB, voire de la tremblante, pour chacune des espèces animales potentiellement concernées,
- l'articulation de la réglementation nationale actuelle, et le cas échéant des nouvelles mesures proposées, avec le cadre réglementaire et normatif communautaire et mondial,
- les techniques disponibles ou à développer, notamment dans le domaine des tests, permettant de caractériser les espèces animales entrant dans la composition des farines,

- les considérations sanitaires et environnementales,
- les considérations économiques et politiques (notamment en matière de dépendance protéique),
- les règles de traçabilité et d'étiquetage des denrées animales concernées,
- les éléments de communication à prévoir en matière d'analyse et de gestion des risques,
- ainsi que tout autre élément d'intérêt dans le cadre du présent mandat. »

Composition

75 personnes étaient inscrites au groupe de travail, y inclus la présidente et le rapporteur. Le secrétariat du CNA assiste par ailleurs à l'ensemble des réunions.

- *Présidente* : Cécile MOIROUD - Maître de conférences, Ecole de droit de la Sorbonne
- *Rapporteur* : Dominique VERMERSCH - Professeur, Agrocampus Ouest
- *Secrétariat* : Alain BLOGOWSKI ; Julia GASSIE ; Sandrine CAYUELA ; (fin 2011) Véronique BELLEMAIN

Collège des associations de consommateurs :

- UFC - Que choisir : Olivier ANDRAULT
- ADEIC : Alain CHOULEUR, Jean-Marie CHOULEUR
- CLCV : Charles PERNIN
- UNFR : Résie BRUYERE, Anne LEGENTIL
- ORGECO : Bernard CHEVALIER

Collège des producteurs agricoles :

- APCA : ERNOU Frédéric, LOTOUT Carine, MARLIN Christine
- Coop de France : BRIS Valérie, FRITSCH Jean-Michel, POULET Jacques
- Coordination rurale : Odile LETISSIER
- FNSEA : ESNAULT Bernard, JENTZER Annick, SCHAEFFER Eugène
- JA : BIGAND Julien, HONORE Christophe, NEDELEC Yann

Collège de la transformation et de l'artisanat :

- ANIA : Bérénice MAZOYER (ANIA) ; GREGORI Thierry (FICT)
- CGAD : BIZE Sandrine
- LE LANN Christian, TIZNITI Ghislaine (CFBCT, Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs)
- RESCHE Emmanuelle (CNCT, Confédération nationale des charcutiers-traiteurs)
- Coop de France : DE CARNE Olivier
- MAZERAND Paul (COOBOF, Fédération nationale des groupements et coopératives de la Boucherie-Charcuterie Française)

Collège de la distribution :

- FCD : Magali BOQUET (FCD), GIRERD Raphaëlle, LECERF Rémi, QUENTEL Claudine (Casino)
- CGI : FRETTE François, THIEBAULT Sophie (FNICGV, Fédération nationale des industriels et commerçants en gros de viande)

Collège de la restauration :

- SNAAR : VESSELIER Philippe (Buffalo grill)

Collège des personnalités qualifiées :

- GERBER Mariette (INSERM)

Membres de droit :

- Anses : BOUDERGUE Caroline, LEBLANC Jean-Charles, SAUNIER Rozenn, SAVEY Marc

- INRA : PASCAL Gérard, DRONDE Yves, NOBLET Jean

Représentants des administrations :

- DGAI : CABASSUT Gaël, MARTINS-FERREIRA Charles
- DGS : TABOUIS-CHAUDIEN Soline, KOUVTANOVITCH Elisabeth
- DGCCRF : COULOMBE Anne, HOMBOURGER Chloé, SIMONNEAU Florian
- DIAA : HAYEM Albert
- DPMA : GOUPIL Sébastien, TRIBON Pierre
- CGAAER: BLAIZOT Catherine, GAUDOT Claire, VANELLE Anne-Marie

Invités :

- Académie d'Agriculture : BESANCENOT Jean-Michel, GROSCLAUDE Jeanne, JOLIVET Gilbert
- AFNOR : FINIDORI Jean-Baptiste
- CEREOPA : LAPIERRE Olivier (Centre d'étude et de recherche sur l'économie et l'organisation des productions animales)
- CIPA : LEVADOUX Marine (Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture)
- CIV : ORENGA Louis (Centre d'information des viandes)
- FeedSim Avenir : MORIN Laurent
- FranceAgriMer : PLOUVIER Alix, BLANCHARD Olivier
- Journaliste spécialisée : Yanne BOLOH
- ONIDOL : SIRET Jacques, TICOT Bernard (Organisation Nationale Interprofessionnelle des Graines et Fruits Oléagineux)
- SIFCO : COELENBIER Patrick, ROUSSEL Xavier (Syndicat des industries françaises de coproduits animaux)
- SNIA : RADET Stéphane, TALLEU Lucile (Syndicat national de l'industrie de la nutrition animale)

Réunions

Les travaux se sont déroulés d'octobre 2010 à novembre 2011, avec la tenue de 14 réunions dont une visite d'une entreprise de traitement de production de protéines animales transformées de porcs et de volailles, dans le Jura, au mois de juin 2011. 17 auditions ont eu lieu (parfois à plusieurs voix).

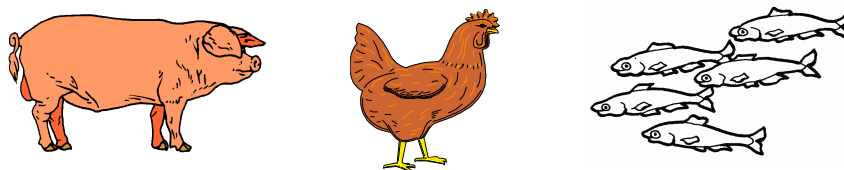
1. 15/10/2010
2. 05/11/2010
3. 17/12/2010
4. 14/01/2011
5. 10/02/2011
6. 17/03/2011
7. 08/04/2011
8. 18/05/2011
9. 09/06/2011
10. 23/06/2011 (visite usine à St Amour)
11. 30/06/2011
12. 23/09/2011
13. 20/10/2011
14. 15/11/2011

Évènements particuliers

Le groupe a été amené à reformuler le titre de l'avis. Alors que le mandat parlait initialement de « farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage », le titre retenu *in fine* fait référence à la place des « protéines animales transformées (PAT) » dans l'alimentation des « porcs, volailles et poissons », afin de correspondre à la réalité.

En juin 2011, après présentation de l'état d'avancement provisoire des réflexions du groupe de travail, lors de la séance plénière publique (séance décentralisée à Strasbourg), un article de journal volontairement polémique et partial a déclenché un intérêt soudain des médias pour les travaux du CNA sur les « farines », laissant entendre que le Conseil les avait « ré-autorisées ». Prenant tout le monde au dépourvu, cet épisode difficile aura permis de mieux prendre en compte ensuite, dans le corps de l'avis et dans les recommandations, les enjeux de communication. Il a également mis en évidence que la question des PAT concerne, de façon solidaire, l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire et l'ensemble des filières concernées, porcs, volailles et poissons. Lors de l'adoption de l'avis définitif, le 1er décembre 2011, la communication avait été préparée, avec diffusion d'un Communiqué de presse de la présidence du CNA et tenue d'une Conférence de presse dès le 2 décembre. La petite flambée médiatique qui s'en est suivi était attendue et, bien que toujours délicate à gérer, aura peut-être permis de diffuser quelques messages moins schématiques que ceux que les médias auraient voulu relayer (complexité du sujet, contexte européen et mondial, priorité absolue donnée à la sécurité des consommateurs...).

- Communiqué de presse de la Présidence du CNA du 10 juin 2011 (annexé)
- Communiqué de presse de la Présidence du CNA du 2 décembre 2011 : Utilisation des protéines animales dans l'alimentation animale (annexé, ainsi que l'invitation à la conférence de presse).



3.3 - L'alimentation en milieu carcéral (Avis n°71)

Mandat (adopté en séance plénière le 29 juin 2010 à Rungis)

Lors de l'installation du CNA en novembre 2009, pour un nouveau mandat de trois ans, les ministres chargés de l'alimentation, de la santé et de la consommation, tutelles du Conseil, avaient identifié, parmi les priorités de travail, la question de l'alimentation en milieu carcéral.

Le mandat prévoit dans un premier temps de réaliser un état des lieux puis, dans un second temps, de formuler des propositions pour améliorer l'alimentation en milieu carcéral.

Quatre grands thèmes ont été a priori identifiés dans ce mandat :

- l'amélioration de l'offre alimentaire,
- la révision des règles de l'organisation du « cantinage »,
- les besoins nutritionnels spécifiques des personnes détenues,
- l'alimentation comme outil de réinsertion professionnelle et sociale.

Composition

29 personnes ont participé aux travaux du groupe, y inclus le président et la rapporteur. Le secrétariat du CNA assiste par ailleurs à l'ensemble des réunions.

- *Président* : Eric BRIAT, directeur de l'Institut National de la Consommation
- *Rapporteur* : Rebecca AKRICH, MAAPRAT
- *Secrétariat* : Alain BLOGOWSKI ; Julia GASSIE ; Sasndrien CAYUELA (stagiaire) ; (fin) Véronique BELLEMAIN

Collège des associations de consommateurs :

- ADEIC : Jean-Marie CHOULEUR
- ALLDC : Gérard SCHREPFER
- CLCV : Pierre DUPONT
- INDECOSA-CGT : Claude AMSELLE

Collège des producteurs agricoles :

- Coordination rurale : Odile LETISSIER

Collège de la restauration :

- SNRC : Martine CULIS, Laurent DELABROY (SNRC), Franck MARIE, Florence MOIMEAUX, Nathalie RACINE, Alexandre WEISS

Collège des personnalités qualifiées :

- GERBER Mariette (INSERM)
- MOIROUD Cécile

Membres de droit :

- Anses : Isabelle BORDES

Représentants des administrations :

- DAP : Thierry AVENANT ; Marie CORREZE ; Eric DUGOURD (DISP de Dijon) ; Dominique de GALARD ; Jean-Luc NEIRYNCK
- ARS Ile de France : Monique HABIB RAPPOPORT
- DGAI : Danièle MISCHLICH

Invités :

- AFDN : Brigitte COUDRAY
- ANVP : Marie-Paule HERAUD, Jeannie PERSOZ
- CENA : Marie-Line HUC
- INPES : Marie-Claire PATY
- Univ. de droit de Nantes : Claire SAAS

Réunions

Le groupe de travail a débuté ses travaux en septembre 2010 et s'est réuni à 12 reprises.

La Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a participé à l'ensemble des travaux. Elle a notamment apporté son éclairage sur l'organisation des structures d'accueil des personnes détenues et sur la problématique de l'alimentation dans ce contexte. Les échanges ont été nourris par les expériences et connaissances des participants sur la situation de l'alimentation en milieu carcéral.

Le groupe de travail a procédé à l'audition de 13 personnalités extérieures.

Une journée a été consacrée à un déplacement au centre de détention de Joux-la-Ville (Yonne), comportant une réunion avec les cadres de l'administration pénitentiaire, une visite des cuisines, de la cantine, ainsi que du quartier réservé aux femmes.

1. 22/09/2010
2. 20/10/2010
3. 15/12/2010
4. 19/01/2010
5. 16/02/2010

6. 16/03/2011 (visite d'un établissement pénitentiaire)
7. 20/04/2011
8. 17/05/2011
9. 06/07/2011
10. 22/09/2011
11. 20/10/2011
12. 10/11/2011

3.4 - Les produits issus de l'agriculture biologique face aux engagements du Grenelle de l'environnement (pas d'avis rendu)

Mandat (adopté lors de la séance plénière de Montpellier, le 12 janvier 2010)

Les objectifs donnés par le mandat étaient les suivants :

- Proposer, considérant que le tiers des importations est dû pour partie à la faiblesse de l'offre nationale, des mesures permettant de s'assurer que le développement de l'offre locale puisse se substituer en partie à ces flux. A cet effet, le groupe attachera une attention particulière aux équilibres entre l'offre et la demande dans les différents secteurs, à la structuration de l'offre, aux coûts de production de ces produits, ainsi qu'à leurs prix de vente aux consommateurs.
- Examiner la mise en œuvre de l'article 48 de la loi Grenelle 1 aux termes duquel « (...) *l'Etat se donne pour objectif de recourir, pour l'approvisionnement de ses services de restauration collective, à des produits biologiques (...) représentant 15% des commandes en 2010 et 20% en 2012 (...)* ».
- Analyser l'articulation prévue entre l'actuelle certification « Agriculture Biologique » et la future certification « Haute Valeur Environnementale - HVE » des exploitations afin d'examiner si les deux communications sont susceptibles d'entraîner une confusion dans l'esprit des consommateurs.
- La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement disposant en son article 46 que « *La politique de réduction des déchets, priorité qui prévaut sur tous les modes de traitement, sera renforcée de l'écoconception du produit à sa fabrication, sa distribution et sa consommation jusqu'à sa fin de vie* », étudier les modes d'amélioration du bilan écologique des produits « bio ». Bien que la problématique des déchets d'emballage ne soit pas propre aux produits issus du mode de production biologique, une réflexion sur l'exemplarité environnementale de ces produits (utilisation d'emballages biodégradables ou recyclables par exemple) s'impose.
- Dégager, en s'appuyant sur les résultats disponibles, notamment ceux des agences sanitaires, les impacts (positifs ou négatifs) des produits issus de l'agriculture biologique en matière : de protection de l'environnement, d'emploi, de liens avec les territoires, de bien-être animal, d'émission de gaz à effet de serre, de composition nutritionnelle, de qualités organoleptiques, etc. L'analyse portera également sur les produits transformés.
- Identifier, dans le cadre des dispositions réglementaires européennes existantes, les moyens de préserver l'efficacité du système de contrôle au meilleur coût et évaluer les conditions du marché de la certification de ces produits. Il sera également porté attention aux dispositifs de contrôle appliqués aux produits importés et à toute mesure particulière (par exemple les autorisations d'utilisation d'ingrédients non bio) afin de s'assurer, notamment, qu'ils ne sont pas sources de distorsions de concurrence.

Composition

54 personnes ont participé aux travaux du groupe, y inclus la présidente et le rapporteur. Le secrétariat du CNA assiste par ailleurs à l'ensemble des réunions.*

- *Présidente* : Cécile LEPERS (SYNABIO)
- *Rapporteur* : Egizio VALCESCHINI (INRA)
- *Secrétariat* : Alain BLOGOWSKI ; Julia GASSIE

Collège des associations de consommateurs :

- ADEIC : Jean-Marie CHOULEUR, Alain CHOULEUR
- ALLDC : Gérard SCHREPFER
- CLCV : Pierre DUPONT
- CSF : Elsa COHEN
- Familles rurales : Résie BRUYERE
- INDECOSA-CGT : Claude AMSELLE

Collège des producteurs agricoles :

- APCA : Frédéric ERNOU
- Coop de France : Pascal GURY, Fabienne LE HAZIF, Thierry LE VILLOUX
- Coordination rurale : Claire JUILLET
- FNSEA : Etienne GANGNERON, Pierre GINEBRE, Sophie METAIS
- Jeunes agriculteurs : Christophe BERTHELOT, Mickaël POILLON

Collège de la transformation et de l'artisanat :

- ANIA : Bérénice MAZOYER, Cécile RAUZY (ANIA)
- CGAD : Christian LAFAYE, Benoît SOURY
- Coop de France : DE CARNE Olivier
- SYNABIO : Jean VERDIER

Collège de la distribution :

- FCD : Magali BOQUET (FCD) ; Vincent PROD'HOMME (Carrefour)
- CGI : Danielle LO STIMOLO (Syndigel)

Collège de la restauration :

- AGORES : Marie-José STANKIEVITCH, Didier THEVENET
- CCC : Bruno BERTHIER, Nathalie BEUGNOT, Eric LEPECHEUR
- SNARR : Marie-Hélène BRARD, Jeanne ZELLER

Collège des salariés de l'agro-alimentaire :

- FGA-CFDT : Alain REUGE

Collège des personnalités qualifiées :

- GERBER Mariette (INSERM)

Membres de droit :

- INRA : Gérard PASCAL

Représentants des administrations :

- DGAI : Marie-Hélène JOUIN-MOULINE, Sébastien REMY
- DGPAAT : Ariane ANGELIER, François CHAMPANHET, Isabelle MELLIER, Valérie VION
- DGCCRF : Mathieu BERTHOULAT, Julie QUERE-BELHADJ,
- MEDDTL : Martin BORTZMEYER, Ismaël OMARJEE
- Ministère de l'éducation nationale : Patricia BRISTOL

Invités :

- FranceAgriMer : Olivier BLANCHARD
- GECO : Brigitte TROEL, Laurence VIGNE
- INAO : Daniel NAIRAUD
- UIPP : Jean-Louis BERNARD

Réunions

Le groupe s'est réuni 7 fois, dont 6 fois en 2010 avec l'audition de 7 experts (dont un à deux reprises).

1. 19/03/2010
2. 29/04/2010
3. 27/05/2010
4. 17/06/2010
5. 21/10/2010
6. 16/12/2010
7. 11/02/2011

Lors de la réunion de décembre 2010, le groupe avait fait le constat qu'il était dans une impasse et la présidente, le rapporteur et le Secrétariat interministériel du CNA avaient proposé d'en suspendre les travaux. Cette suspension n'ayant pas été acceptée par les participants, le groupe a travaillé sur un nouveau mandat, présenté lors de la séance plénière de mars 2011 et validé en mai.

Les travaux de ce groupe ont donc vocation à se poursuivre dans le cadre d'un nouveau groupe, dont les travaux ont commencé début 2012.

3.5 - Insécurité alimentaire en France et situation de l'aide alimentaire intérieure

Mandat (adopté le 29 juin 2010)

L'identification de l'insécurité alimentaire en France et de la situation de l'aide alimentaire comme thèmes de réflexion pour le CNA fait suite à la remise du rapport du Conseil portant sur la mise en œuvre du programme national pour l'alimentation au Ministre chargé de l'alimentation, le 17 juin 2010. Dans ce rapport, figure en particulier la recommandation de « conduire rapidement une réflexion prospective sur l'insécurité alimentaire et l'avenir de l'aide alimentaire ».

Cette réflexion s'inscrit également dans la continuité de celles conduites précédemment par le Conseil, notamment dans ses avis n°14 « L'alimentation des plus démunis » (17 février 1994), n°34 « L'exclusion sociale et l'alimentation » (22 janvier 2002) et n°59 « Les nouveaux facteurs légitimes de régulation du commerce international des denrées alimentaires » (7 février 2008).

Les termes du mandat fixent au groupe de réaliser, dans un premier temps, un bilan des suites données aux recommandations du Conseil dans ses avis n°34 sur l'exclusion sociale et l'alimentation et n°59 sur les nouveaux facteurs légitimes de régulation du commerce international des denrées, avant d'analyser l'insécurité alimentaire en France.

Composition

31 personnes ont participé aux travaux du groupe, y inclus le président et la rapporteure. Le secrétariat du CNA assiste par ailleurs à l'ensemble des réunions.

- **Président :** Bertrand HERVIEU, Inspecteur général de l'agriculture, CGAAER
- **Rapporteure :** Cécile RAUZY, ANIA
- **Secrétariat :** Alain BLOGOWSKI ; Julia GASSIE ; Sandrine CAYUELA (stagiaire) ; (fin 2011) Véronique BELLEMAIN

Collège des associations de consommateurs :

- **ADEIC :** Jean-Marie CHOULEUR
- **Familles de France :** Christiane MORIN, Delphine BORNE
- **Familles rurales** Résie BRUYERE, Anne LEGENTIL
- **INDECOSA-CGT :** Claude AMSELLE

- ORGECO Bernard CHEVALIER

Collège des producteurs agricoles :

- APCA Frédéric ERNOU
- Coordination rurale : Odile LETISSIER
- FNSEA : Sophie METAIS

Collège de la transformation et de l'artisanat :

- ANIA : Jean-Loup ALLAIN ; Amaury BESSARD
- Coop de France : DE CARNE Olivier

Collège de la distribution :

- FCD : Mathieu PECQUEUR
- CGI : Danielle LO STIMOLO (Syndigel)

Représentants des administrations :

- DGAI : Gaëlle PION
- DGCS Marianne STOROGENKO

Invités :

- ANDES Guillaume BAPST, Gauthier HAUCHART
- Fédération française des Banques Alimentaires : Jean DOUCET
- Restos du Cœur/ Pascal DECOOPMAN, Aurélie FONDARD, Jean-Christophe LE MINH, Pierre QUERCY
- Secours populaire français : Guirec DERRIEN, Mathieu HUMBERT
- UNCCAS : Maëla CASTEL, Pierre OBERTO (CCAS de Villiers le Bel).
- INRA/INSERM : Nicole DARMON

Réunions (les travaux du groupe se sont achevés en 2012)

Le groupe de travail a tenu 17 réunions, dont 9 en 2011, incluant une visite de la Banque alimentaire de Reims et une visite des ateliers de l'ANDES à Rungis. 15 experts sont intervenus devant le groupe ; en complément, 2 rencontres ont eu lieu en plus petit comité du fait d'incompatibilité d'agenda des personnes concernées avec les réunions du groupe.

1. 14/09/2010
2. 13/10/2010
3. 10/11/2010
4. 15/12/2010
5. 19/01/2011
6. 15/03/2011 (visite de la Banque Alimentaire de Reims)
7. 13/04/2011
8. 19/05/2011 (visite ateliers d'Andes au MIN de Rungis)
9. 15/06/2011
10. 30/06/2011
11. 06/09/2011
12. 04/10/2011
13. 08/11/2011
14. 15/12/2011
15. [09/01/2012]
16. [03/02/2012]
17. [05/03/2012]

Alors qu'il devait initialement présenter un projet d'avis en décembre 2011, le groupe a préféré continuer ses travaux quelques mois supplémentaires. En effet, la remise en cause, en particulier à compter du mois de septembre 2011, du Programme européen d'aide aux plus démunis, a interféré avec les travaux du groupe et notamment les réflexions sur le volet européen. Le projet d'avis sera donc présenté en mars 2012, après que les décisions prises au niveau européen aient pu être intégrées dans les réflexions.

4 – Colloque du 31 mai 2011

A l'occasion de la réunion décentralisée de STRASBOURG, fin mai - début juin, le CNA a organisé un Colloque public sur le thème :

Une politique alimentaire commune : Pour quand et comment ?

Programme :

1. Allocutions d'ouverture

- Bernard VALLAT - Président du CNA
- Pascale BRIAND - Directrice Générale de l'Alimentation

2. La PAC à l'horizon 2020 : attendus, objectifs, défis

- Stéphane LE MOING - Chef du Service des Relations internationales, DGPAAT

3. Une politique alimentaire européenne : pourquoi ?

- Bernard HERVIEU - Inspecteur Général de l'Agriculture

4. Débat avec la salle

5. Table ronde, animée par Yannick LE BOURDONNEC, journaliste et directeur d'une société de conseil en communication

- Olivier ANDRAULT, chargé de mission agriculture et alimentation au sein d'UFC-Que Choisir
- Jean-Paul BASTIAN, exploitant agricole, vice-président de la FNSEA
- Christian PEES, agriculteur, président du groupe Euralis, vice-président de Coop de France
- Marc SPIELREIN, PDG de Rungis Marché International
- Lionel DESENCE, directeur qualité / dossiers transversaux du Groupe Carrefour

6. Conclusion - Bernard VALLAT - Président du CNA

Le Colloque a accueilli une soixantaine de participants, membres du CNA ou personnalités locales du monde de l'agroalimentaire public et privé.

Les actes devraient être publiés en 2012.

Le Colloque de Strasbourg,
31 mai 2011

*Stéphane Le Moing, Pascale Briand,
Bernard Vallat, Bertrand Hervieu*



*Jean-Paul Bastian, Yannick Le Bourdonnec,
Christian Pees, Marc Spielrein, Lionel Desence,
Olivier Andrault*

5 – Fonctionnement du Secrétariat interministériel

2011 aura connu d'importants changements dans la petite équipe qui constitue le Secrétariat Interministériel du Conseil :

- Julia GASSIE a été mise à disposition de la DGAL pour travailler sur le Programme national pour l'alimentation (PNA) à compter du mois de janvier 2011, ce qui a fortement impacté la capacité de travail du Secrétariat ;
- Sandrine CAYUELA, stagiaire de l'ENGREF en fin d'études, a été accueillie d'octobre 2010 à juillet 2011 ; elle a notamment apporté un important soutien pour le suivi du groupe de travail sur les Protéines animales transformées .
- Véronique BELLEMAIN est arrivée le 1er février 2011, dans les fonctions d'adjointe du Président ;
- Alain BLOGOWSKI a quitté les fonctions de Secrétaire interministériel en juin 2011.

6 – Animation, communication

Rencontres des membres du CNA

Après sa prise de fonction, Véronique BELLEMAIN a rencontré toutes les structures et des personnalités qualifiées membres du CNA qui l'ont souhaité, afin de recueillir leurs avis et suggestions quant au rôle et au fonctionnement du Conseil. Les entretiens ont confirmé l'importance accordée au CNA par les personnes rencontrées, et permis d'identifier des attentes en termes de positionnement ou de fonctionnement pratique.

Ces suggestions, toujours constructives, sont progressivement prises en compte dans l'organisation des travaux et réunions du CNA (depuis l'attention portée au poids relatif des différents collègues dans les débats jusqu'à l'utilisation de chevalets lors des réunions des groupes de travail...).

Enquête « valorisation des travaux du CNA »

Sandrine CAYUELA, stagiaire de l'ENGREF, a, pendant son stage, initié une réflexion sur la valorisation des travaux du CNA.

Elle a notamment proposé un questionnaire à tous les membres et partenaires pour recueillir d'une part leurs pratiques (diffusion des avis...), d'autre part leurs suggestions.

Publication des avis

Il avait été choisi, en 2010, de ne plus réaliser de tirage papier des avis, mais de travailler sous la forme de livrets plus résumés et maquetés, pour certains thèmes sélectionnés ; un premier travail avait été initié en ce sens, avec l'appui d'une société spécialisée, en résumant et fusionnant les avis n°66 et 68 relatifs aux allergènes alimentaires. Cependant, les demandes reçues de différents membres, le coût en temps et en prestation de ces livrets, ainsi que la nécessité d'assurer une diffusion optimale de tous les avis produits par le Conseil, amèneront, dès le début de l'année 2012, à reprendre les publications des avis sous une forme qui corresponde davantage au format attendu pour des rapports administratifs à des coûts optimisés.

La Newsletter du CNA

Publication hebdomadaire largement diffusée via une mail-liste d'abonnés, la Newsletter du CNA a dû être interrompue après le départ d'A. Blogowski en juin 2011.

7 – Partenariat, représentation

Le Secrétariat interministériel assure la représentation du CNA dans différentes structures :

- Conseil national de la consommation (CNC), formation plénière et CNC Agroalimentaire
- Comité de pilotage et Comité de suivi conjoints du PNNS et du PNO
- Comité des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnels du PNNS
- Conseil d'administration du Fonds Français Alimentation et Santé (FFAS) (membre associé)
- etc.

Le Secrétariat participe également à de nombreux colloques, séminaires et conférences traitant des questions d'alimentation, afin d'assurer une veille thématique sur le monde de l'agroalimentaire.

8 - Annexes

Annexe 1 : Liste des membres du CNA pour la mandature 2009 – 2012 (mise à jour au 29/02/2012)

Organisme	Titulaire	Suppléant
Collège des consommateurs et usagers (9 membres)		
Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC)	M. Jean-Marie CHOULEUR	M. Alain CHOULEUR
Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs (ALLDC)	M. Gérard SCHREPFER	*****
Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)	M. Charles PERNIN	<i>En attente</i>
Confédération syndicale des familles (CSF)	Mme Elsa COHEN	Mme Sylvie LEFRANC
Familles de France	Mme Christiane MORIN	*****
Familles Rurales	Mme Résie BRUYERE	Mme Anne LEGENTIL
Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés (INDECOSA – CGT)	M. Claude AMSELLE	*****
Organisation générale des consommateurs (ORGECO)	<i>En attente</i>	*****
UFC – Que choisir	Mme Sylvie PRADELLE	M. Olivier ANDRAULT

Collège des producteurs agricoles (9 membres)		
FNSEA	M. Jean-Luc DUVAL	Mme Sophie METAIS
	M. Etienne GANGNERON	Mme Christiane LAMBERT
Confédération paysanne	Mme Véronique VILLAIN	M. Paul VIEILLE
Confédération paysanne	M. Jacques GODARD	*****
Assemblée permanente des chambres d'agriculture	M. Jean-Louis CAZAUBON	M. Frédéric ERNOU
Coop de France	M. Dominique CHARGE	M. Jean-François RENAULT
Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit (CRNMCCA)	M. Jacques SIRET	M. Olivier-Louis TISSOT
Jeunes agriculteurs	M. Christophe HONORE	<i>En attente</i>
Coordination rurale (CRUN)	Mme Odile LETISSIER	M. Frédéric VERZEAUX

Collège de la transformation et de l'artisanat		
Confédération générale de l'alimentation en détail	M. Jean-Pierre CROUZET	Mme Sandrine BIZE
Association nationale des industries agroalimentaires (ANIA)	Mme Cécile RAUZY	Mme Camille HELMER
ANIA	M. Jean-Loup ALLAIN	M. Philippe REISER
	M. Thierry GREGORI	M. Philippe DROIN
	Mme Annie LOC'H	Mme Agnès DAVI
	Mme Huguette MEYER-CARON	Mme Nathalie BERIOT
Coop de France	M. Olivier de CARNE	*****
	Mme Catherine PEIGNEY	M. Hubert CUAZ
SYNABIO	Mme Cécile LEPERS	M. Christophe BARNOUIN

Collège des salariés de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la distribution des produits alimentaires (5 membres)		
Fédération nationale agroalimentaire et forestière (FNAF-CGT)	M. Jean-Luc BINDEL	M. Bernard LORIN
FNAF-CGT	Mme Jocelyne HACQUEMAND	M. Freddy HUCK
FGTA - FO	M. Stéphane TOUZET	M. Jean-Marie MARTIN
Fédération générale agroalimentaire (FGA-CFDT)	M. Patrick SIVARDIERE	M. Frédéric MALTERRE
Fédération nationale agroalimentaire (FNA-CFE-CGC)	M. Pascal LEFEUVRE	M. Gautier BODIVIT

Collège de la restauration (6 membres)		
Syndicat français de l'hôtellerie, des restaurateurs, des cafetiers et des traiteurs (SYNHORCAT)	M. Bruno BAZI	M. Philippe LEVOYE
Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR)	Mme Cécile BORDIER	Mme Elise WACK
Association nationale des directeurs de la restauration municipale (ANDRM)	M. Christophe HEBERT	Mme Anne-Guyline PERILLON
Comité de Coordination des Collectivités (CCC)	M. Bruno BERTHIER	M. Bernard BELLER
Syndicat national de la restauration collective (SNRC)	M. Dominique-Ph. BENEZET	Mme Carole GALISSANT
Union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH)	M. Jean MATHIEU	M. Jean TERLON

Collège de la distribution (3 membres)		
Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD)	M. Lionel DESENCE	Mme Laurence MANUEL
FCD	M. Laurent FRANCONY	Mme Emilie TAFOURNEL
Confédération française du commerce de gros et du commerce international (CGI)	Mme Danielle LO STIMOLO	M. Michel-Laurent PINAT

Collège des personnalités qualifiées (8 membres)	
Centre hospitalier universitaire de Lyon	M. Ambroise MARTIN
Faculté de droit et de sciences politiques de Nantes	M. François COLLART-DUTILLEUL
INRA	M. Pierre COMBRIS
OIE	M. Bernard VALLAT
INSERM – CRLC Montpellier	Mme Mariette GERBER
Consultant	M. Alain SOROSTE
NABIS Conseil	M. Yannick LE BOURDONNEC
Université de Paris I – Panthéon - Sorbonne	Mme Cécile MOIROUD

Autres membres (8 membres)
M. le Directeur général de l'ANSES ou son représentant – M. Marc MORTUREUX ou M. Gilles SALVAT
Mme la Présidente Directrice Générale de l'INRA, ou son représentant - Mme Marion GUILLOU ou Mme Catherine ESNOUF
M. le Directeur de l'INSERM, ou son représentant - M. Jean-Luc VALLET
M. le Directeur de l'IFREMER, ou son représentant – M. Jean-Yves PERROT ou M. Philippe BECEL

M. le Directeur général de l'INC, ou son représentant – M. XXX ou M. Jean-Pierre LOISEL
M. le président de l'association des maires de France, ou son représentant
M. le président de l'association des départements de France, ou son représentant
M. le président de l'association des régions de France, ou son représentant

Participants de plein droit
Le représentant du ministre chargé de l'agriculture et de la pêche
Le représentant du ministre chargé de la santé et de l'emploi
Le représentant du ministre chargé de la consommation, du commerce et de l'artisanat
Le représentant du ministre chargé de l'économie et de l'industrie
Le représentant du ministre chargé de la recherche
Le représentant du ministère chargé de l'éducation nationale

Invités permanents	
M. le Vice-Président du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) ou son représentant	M. Jacques BRULHET Mme Anne-Marie VANELLE Mme Sophie VILLERS Mme Claire GAUDOT
Le représentant du ministre chargé de l'écologie	Mme Florence SCARSI
Le représentant du ministre chargé de l'Outre-Mer	M. Alain BLOGOWSKI
M. le directeur du Fonds Français Alimentation Santé	M. Daniel NAIRAUD
France-Agri-Mer	M. Olivier BLANCHARD
INAO	Mme Marie-Lise MOLINIER
INSERM	Mme Nicole DARMON
AFNOR	M. Jean-Baptiste FINIDORI
Mme la directrice du CREDOC	Mme Pascale HEBEL
M. le président du PNNS	M. Serge HERCBERG
M. le directeur de la communication d'INTERFEL	M. Louis ORENGA

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des groupes de travail en 2011

Groupe de travail	Allergies alimentaires	PAT	Alimentation en milieu carcéral	Aide alimentaire	Agriculture biologique
<i>Adoption du mandat le</i>	12 janvier 2010	29 juin 2010	29 juin 2010	29 juin 2010	12 janvier 2010
<i>Vote de l'avis le</i>	3 mars 2011	1er décembre 2011	1er décembre 2011	<i>(sera soumis au vote le 22 mars 2012)</i>	Pas d'avis
<i>Résultat du vote</i>	Adoption à l'unanimité	un vote contre et cinq abstentions	Adoption à l'unanimité	<i>En attente</i>	<i>Sans objet</i>
<i>Durée des travaux</i>	14 mois	18 mois	18 mois	<i>En attente</i>	Un an
<i>Nombre total de réunions</i>	9	14	12	17	7
<i>Nombre d'experts auditionnés</i>	16	17	13	17	7
<i>Nombre d'inscrits dans le groupe</i>	35	75	29	31	54

Annexe 3 : Communiqué de presse de la Présidence du Conseil National de l'Alimentation, 10 juin 2011

Depuis le mois d'octobre 2010, un groupe de travail du Conseil National de l'Alimentation (CNA) s'interroge sur les conditions et les conséquences de l'éventuelle autorisation de l'emploi de certaines protéines animales transformées dans l'alimentation des non-ruminants. Ces produits sont parfois assimilés à tort aux farines animales.

Le rapport du CNA est attendu, si possible, dans quelques mois. A ce jour, seul un point d'étape non conclusif des travaux en cours au sein du groupe de travail a été débattu, à l'occasion de la séance plénière du CNA du 31 mai dernier.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion déjà initiée au niveau de l'Union européenne. Ils sont destinés à fournir aux décideurs publics nationaux et aux acteurs de la société civile un éclairage sur les dimensions socio-économiques et techniques du dossier.

Les avis du CNA intègrent les préoccupations de la société civile et des filières concernées, dans le cadre d'une expertise dite de 2ème cercle, complémentaire et liée à celle des instances scientifiques d'évaluation des risques, Agence Européenne de Sécurité des Aliments (AESAs) au niveau européen, Agence Nationale de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses) au niveau français, ainsi qu'aux normes internationales du Codex Alimentarius et de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale.

Créé en 1985, le Conseil National de l'Alimentation est une instance consultative indépendante, de dialogue, de concertation et de propositions. En relation avec les ministres en charge de l'agriculture et de l'alimentation, de la santé et de la consommation, il est consulté sur la politique de l'alimentation en donnant des avis sur des sujets tels que l'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels, la sécurité et la qualité des aliments, l'information des consommateurs, la prévention des crises ou la communication sur les risques... Il dispose également d'une large capacité d'auto-saisine.

Son prisme d'examen est avant tout socio-économique, à partir des contraintes du monde professionnel et des attentes des consommateurs.

Répartis en sept collèges, ses 49 membres nommés représentent toutes les composantes de la chaîne alimentaire : associations de consommateurs et d'usagers, producteurs agricoles, secteurs de la transformation, de l'artisanat, de la distribution, de la restauration collective et commerciale, salariés de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, personnalités qualifiées. Les établissements publics de recherche et d'évaluation scientifique, les représentants des collectivités et les ministères concernés en sont membres de droit.

Contact : Conseil National de l'Alimentation cna.dgal@agriculture.gouv.fr

Véronique

Bellemain :

06

07

76

64

68



Conseil National de l'Alimentation

Annexe 4 : Invitation presse

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) organise une conférence de presse pour présenter les conclusions de son Avis sur « **Quelle place pour les Protéines Animales Transformées (PAT) dans l'alimentation des porcs, volailles et poissons** »,

vendredi 2 décembre 2011,

à 9 heures,

à l'hôtel IBIS Tour-Eiffel CAMBRONNE, 2 rue Cambronne
(Paris XVème, métro Cambronne, ligne 6)

Cet avis devrait en effet être adopté lors de la séance plénière du CNA du 1er décembre. Il ne concerne pas les herbivores pour lesquels l'Union européenne n'envisage en aucun cas d'autoriser les protéines animales.

Le CNA rappelle d'ores et déjà que les protéines animales transformées sont fabriquées à partir de sous-produits d'animaux sains (exemple : pattes et têtes de poulets dont nous avons consommé la viande, os de porcs...), à l'inverse des farines animales, contenant notamment des cadavres d'animaux, auxquelles on les assimile parfois à tort.

Créé en 1985, le Conseil National de l'Alimentation est une instance consultative indépendante, de dialogue, de concertation et de propositions. Il est consulté sur la politique de l'alimentation et émet des avis sur des sujets tels que l'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels, la qualité de l'alimentation, l'information des consommateurs, la prévention des crises... en relation avec les ministres en charge de l'agriculture et de l'alimentation, de la santé et de la consommation.

Son prisme d'examen est avant tout socio-économique, à partir des contraintes du monde professionnel et des attentes des consommateurs.

Répartis en sept collèges, ses 49 membres nommés représentent toutes les composantes de la chaîne alimentaire : associations de consommateurs et d'usagers, producteurs agricoles, secteurs de la transformation, de l'artisanat, de la distribution, de la restauration collective et commerciale, salariés de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, personnalités qualifiées. Les établissements publics de recherche et d'évaluation scientifique, les représentants des collectivités et les ministères concernés en sont membres de droit.

Les avis du CNA intègrent les préoccupations de la société civile et des filières concernées, dans le cadre d'une expertise dite de 2ème cercle, complémentaire et liée à celle des instances scientifiques d'évaluation des risques, Agence Européenne de Sécurité des Aliments (AESA) au niveau européen, Agence Nationale de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses) au niveau français, ainsi qu'aux normes internationales du Codex Alimentarius et de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale.

Contact : Conseil National de l'Alimentation cna.dgal@agriculture.gouv.fr

Véronique Bellemain : 06 07 76 64 68

Conseil National de l'Alimentation

Annexe 5 : Communiqué de presse – 2 décembre 2011, Utilisation des protéines animales dans l'alimentation animale

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA), qui rassemble toutes les composantes de la chaîne alimentaire, a adopté le 1er décembre 2011, en séance plénière, un AVIS sur « **Quelle place pour les Protéines Animales Transformées (PAT) dans l'alimentation des porcs, volailles et poissons ?** ».

Cet avis est destiné à éclairer les pouvoirs publics dans le cadre de négociations européennes en cours sur ce sujet. Il prend en compte les avis scientifiques publiés par l'Anses² et l'EFSA³, et intègre les dimensions socio-économique et sociétale de ce dossier.

La proposition initiale de la Commission européenne envisage une autorisation des Protéines Animales Transformées (PAT), qui proviennent par définition d'animaux sains, dans l'alimentation des porcs, des volailles et des poissons - animaux qui sont naturellement omnivores, voire carnivores. Il est impératif de faire la différence entre les PAT dont nous parlons aujourd'hui, issues de produits sains, et ce que l'on appelait auparavant les « farines animales », produits qui incorporaient notamment des cadavres d'animaux.

La proposition européenne maintient l'interdiction de l'usage en alimentation animale des protéines issues de ruminants (vaches, moutons, chèvres), l'incorporation de PAT dans l'alimentation des ruminants, ainsi que le recyclage intra-espèce des PAT, communément appelé cannibalisme. Le CNA appuie ces interdictions.

Dans son avis, le CNA exprime pour sa part des réserves à toute autorisation nouvelle, tant que des méthodes d'analyses adaptées ne sont pas disponibles et que les filières de fabrication des aliments pour animaux ne garantissent pas des circuits liés aux PAT dédiés par espèce, sous contrôle étroit des pouvoirs publics.

Le CNA prend néanmoins en compte l'intérêt éventuel de l'autorisation des PAT, si ces questions préalables sont résolues, compte-tenu des avantages nutritionnels liés à leur usage, ainsi que des avantages économiques et environnementaux potentiels, que le CNA recommande d'évaluer plus en détail sans délai. Les distorsions économiques éventuelles entre les filières d'élevage françaises et européennes et celles des pays tiers, liées aux interdictions, doivent notamment être soulignées, tout autant que les réticences actuelles des consommateurs.

A cet égard, le CNA souligne que le dialogue avec les consommateurs sur la nature et l'usage des PAT, notamment la mise en marché actuelle, en France et en Europe, de produits importés issus d'animaux ayant consommé des PAT, est essentiel pour toute décision à prendre dans le futur.

² Agence Nationale de Sécurité de l'Alimentation et de l'Environnement, avis du 25 octobre 2011

³ European Food Safety Agency, avis de janvier 2011

Créé en 1985, le Conseil National de l'Alimentation (CNA) est une instance consultative interministérielle placée auprès des ministres chargés de l'agriculture, de la santé et de la consommation.

Consulté sur la définition de la politique de l'alimentation, il émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la chaîne alimentaire sur des sujets tels que la qualité alimentaire, l'information des consommateurs, la nutrition, la sécurité sanitaire, l'accès à l'alimentation ou la prévention des crises. En 2010, son rôle a été renforcé par la loi n°2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP), qui stipule que le CNA est associé à l'élaboration du Programme national pour l'alimentation et contribue au suivi de sa mise en œuvre.

Répartis en sept collèges, ses 49 membres représentent tous les acteurs de la chaîne alimentaire : associations de consommateurs, producteurs agricoles, transformateurs, artisans, distributeurs, restaurateurs, salariés de l'agriculture et de l'agroalimentaire, personnalités qualifiées. Les établissements publics de recherche et d'évaluation scientifique, les collectivités territoriales, ainsi que tous les ministères concernés, sont membres de droit du CNA.

Instance consultative indépendante, le CNA intègre les préoccupations de la société civile et des filières concernées, dans le cadre d'une expertise dite de 2ème cercle. Positionné comme un parlement de l'alimentation, il développe avant tout une approche socio-économique, à partir des réalités du monde professionnel et des attentes des consommateurs. Son expertise est complémentaire de celle des instances scientifiques d'évaluation des risques, Agence Européenne de Sécurité des Aliments (AESAs) au niveau européen, Agence Nationale de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses) au niveau français, ainsi que des normes internationales du Codex Alimentarius et de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

Depuis sa création, le CNA a émis 70 avis.

Contact : Conseil National de l'Alimentation cna.dgal@agriculture.gouv.fr

Véronique Bellemain : 06 07 76 64 68

